

12



BUSINESS & MARCHES

L'assurance à la rencontre de son public

A travers les « Journées de l'assurance », les assureurs veulent présenter leurs prestations à l'ensemble de leurs différents publics. Première étape à Marseille début février d'un tour de France et d'Europe qui s'étalera sur deux ou trois ans.

La fédération française des assurances a organisé la première édition de ses « Journées de l'assurance » à Marseille au début du mois de février. Objectif : aller à la rencontre des différents publics qui bénéficient des services des assureurs, leur présenter les produits et les métiers du monde de l'assurance. Un bus a accueilli pendant deux jours sur le Vieux-Port les marseillais désireux de se renseigner. Ils ont été plus de 300, un succès selon les organisateurs. Plus de 130 chefs d'entreprise étaient également présents à la Chambre de Commerce pour assister à une table ronde sur les nouvelles responsabilités des dirigeants et les nouveaux risques auxquels ils sont confrontés dans les domaines des nouvelles technologies et du développement durable. Enfin, le lendemain, à Aix-en-Provence, une rencontre avec les étudiants qui suivent des filières spécifiques en relation avec l'assurance et le droit a été appréciée autant des assureurs que des universitaires. Fort de ce succès, Bernard Spitz, président de la fédération française des assurances, a annoncé la poursuite d'une tournée itinérante dans les grandes villes de France et d'Europe (les assureurs devraient être à Toulon dans le courant du second semestre) qui, si tout va bien, repassera à Marseille dans deux ou trois ans.

■ Michel COUARTOU

L'expert-comptable Tiers de confiance de la médiation

De la médiation du crédit au développement durable, en passant par le statut d'auto-entrepreneur, les experts-comptables s'affirment de plus en plus comme partenaires des Pouvoirs Publics.

« Jusqu'à présent, nous subissions les textes », constate Jean-Marc Eyssautier, président national de la Commission nationale « Entreprises » et des tiers de confiance de l'ordre des experts-comptables.

« Depuis que nous avons lancé un « kit » (clé USB) auto-entrepreneur pour expliquer ce nouveau statut, les Pouvoirs Publics et plus particulièrement Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation, veulent renfor-

cer leur partenariat avec notre ordre ». C'est dans ce contexte que ce dernier a rejoint, en juin dernier, le réseau des tiers de confiance de la médiation du crédit. Constitué de professionnels dans chaque département, ce réseau intervient en amont du processus de médiation pour orienter dans leurs démarches les entreprises confrontées à des difficultés de financement et les accompagner bénévolement dans la mise en œuvre des solutions identifiées en médiation. Sur les 1 900 experts-comptables inscrits à l'ordre en Paca et Corse, 30 d'entre eux ont endossé cette mission, avec l'engagement de répondre aux entreprises concernées dans un délai de 48 heures.

« Dans la région en décembre 2009, on comptabilisait 1661 dépôts de dossiers. Dans les Bouches-du-Rhône 481 demandes avaient été instruites dont 62 % réglées positivement », constate Jean-Jacques de Ronchi, président du conseil régional de

l'ordre des experts-comptables. D'autres missions de « service public » vont être confiées à la profession en 2010. « En premier lieu le ministère des Finances a fait appel à nous pour concevoir un « serious game » sur l'auto-entrepreneuriat. Nous allons aussi sortir un kit sur l'embauche du premier salarié. Nous réfléchissons par ailleurs à une nouvelle annexe aux bilans comptables qui intégrerait l'incidence de la crise sur les entreprises. Nous devrions aussi intervenir comme « facilitateur » pour les services fiscaux dans le domaine des activités de services à la personne (aides aux déclarations). Enfin nous allons entamer une série de réunions avec les entreprises pour les informer des nouvelles obligations et des provisions à envisager pour se mettre en conformité avec les nouvelles lois sur l'environnement ».

■ Sylvie MARTIN

Solutions Eovi Entreprises :



Vous protéger comme vous êtes !

SANTÉ • PRÉVOYANCE • ÉPARGNE • RETRAITE

www.novalia-mutuelle.fr

☎ N°Cristal 0 969 39 89 13

APPEL NON SURTAXE

Eovi
NOVALIA
MUTUELLE

Avec plus de 900 collaborateurs et plus de 115 implantations sur 14 départements, le groupe Eovi mutuelles protège plus d'un million de personnes et compte plus de 5 000 entreprises adhérentes.



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Registre national des mutuelles n° 317 442 176

ACTUALITÉS

PROFESSIONS DU CHIFFRE



© Laurence Armand

© Laurence Armand

HAUTES-ALPES

Rencontre des experts-comptables à Sisteron



3

© Laurence Armand

Les experts-comptables des deux départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) étaient nombreux lors de la présentation de la loi de finances organisée par le Conseil régional de l'ordre. Ils étaient conviés avec leurs collaborateurs à Sisteron, dans les locaux de la maison de l'entreprise. La présentation de Jean-Pierre Cossin, professeur associé à l'université de Paris XII, a été suivie avec beaucoup d'attention.

Cette réunion était la dernière de la tournée régionale (*) organisée par l'Ordre régional des experts-comptables de la région Paca-Corse, sous la houlette de son président Jean-Jacques de Ronchi. Signe de l'intérêt que portent les experts-comptables à ce sujet, il a fallu rajouter des chaises dans la salle de la maison de l'entreprise. Le président de Ronchi a qualifié la loi de finances de « mal nécessaire », avant de préciser : « Nous ne sommes pas de simples faiseurs de bilans, mais des conseillers auprès des chefs d'entreprise avec lesquels nous possédons un capital commun : la confiance ». Pour lui, 2010 sera l'année de la dématérialisation. « Je sais que

beaucoup d'entre vous sont passionnés d'économie numérique, cela ne devrait donc pas vous poser beaucoup de problèmes (...). Le portail de déclarations étant arrivé à maturité, nous devons convaincre les chefs d'entreprise de basculer l'ensemble de leurs déclarations sur ce portail ». L'année 2010 sera aussi l'année au cours de laquelle l'assemblée générale subira un lifting, « ce sera un rendez-vous plus rythmé et plus dynamique ».

Puis, le président a fustigé le statut d'auto-entrepreneur : « L'expert-comptable ne les aime pas trop », car il s'agit d'un régime fiscal qui intéresse les personnes ayant une activité annexe, davantage qu'une activité principale. « Il y a beaucoup d'inscrits et peu de cotisants ».

Jean-Pierre Cossin a ensuite pris la parole en abordant les nouvelles mesures concernant l'impôt sur le revenu. Ainsi, les tranches d'impôt sur le revenu ont augmenté de 0,4 % et les nouvelles dispositions concernant le bouclier fiscal

vont subir des amendements, avec la prise en compte des dividendes, des moins values antérieures sur les valeurs mobilières et les modalités de prise en compte des déficits catégoriels. Il a ainsi pointé le « plafonnement des niches fiscales », puis abordé le « verdissement de la fiscalité », avec les crédits d'impôt concernant l'acquisition d'une habitation principale neuve ou l'investissement dans le cadre du dispositif Scellier.

Du côté de la fiscalité des entreprises, la vedette revient sans conteste à la suppression de la taxe professionnelle et à ses conséquences au niveau des entreprises. Certaines entreprises vont désormais verser moins d'argent aux collectivités locales, mais certaines devront payer plus. Jean-Pierre Cossin a contesté l'existence de la contribution économique territoriale (CET), qui n'est que l'addition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) correspondant à la TP assise sur les valeurs foncières et de la CVAE (Cotisation sur la

1. JEAN-PIERRE COSSIN, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ DE PARIS XII.

2. JEAN-JACQUES RONCHI ANNONCE LE PROCHAIN CONGRÈS DES EXPERTS-COMPTABLES QUI SE TIENDRA À MARSEILLE, EN 2011.

3. BEAUCOUP DE MONDE DANS LA SALLE POUR ÉCOUTER LES EXPLICATIONS DE JEAN-PIERRE COSSIN SUR LA NOUVELLE LOI DE FINANCES.

valeur ajoutée des entreprises). Pour plus d'informations, les entreprises devront bien entendu se rapprocher de leur expert-comptable habituel.

Le président de Ronchi a enfin annoncé une bonne nouvelle : « Le 66e congrès de l'Ordre des experts-comptables se tiendra en 2011 à Marseille au parc Chanot, et réunira près de 4000 confrères. Cela n'est pas arrivé depuis 63 ans ! ».

✍ M.F.

(*) L'ordre régional Paca-Corse des experts-comptables a organisé des réunions à Marseille, Nice, Toulon, Avignon, Bastia et Ajaccio avant de terminer à Sisteron.

Economie

La loi de finances 2010 expliquée aux chefs d'entreprise



Bernard Lecat et Laurent Pokoj, experts comptables, ont disséqué la loi de finances 2010 pour les chefs d'entreprise de l'union patronale du Var. (Photo Dylan Meiffret)

L'union patronale du Var a convié les chefs d'entreprise de l'est-Var à une conférence sur la dernière loi de finances. Une vingtaine de patrons et d'experts comptables était au rendez-vous. Le débat a été animé conjointement par Bernard Lecat et Laurent Pokoj, experts comptables à Saint-Raphaël et à Fréjus.

Ces spécialistes ont disséqué la loi de finances 2010 pour les auditeurs : « Ce document permet de connaître les changements de la fiscalité de l'année et justement 2010 est riche en changements, a précisé Bernard Lecat.

« La suppression de la taxe professionnelle qui a finale-

ment été remplacée par une taxe locale aussi forte que l'ancienne intéresse beaucoup. L'instauration de la taxe carbone, qui n'est pas encore votée, le malus automobile et les mesures fiscales favorisant les efforts écologiques sont autant d'informations que chacun souhaite connaître ». La soirée s'est ensuite achevée autour d'un cocktail, en discutant de la prochaine manifestation le 18 mars pour l'opération Baz'art.

Savoir +

Union patronale du Var, résidence l'Auriasque, 20, rue de l'Argentière, Fréjus. Tél : 04.94.51.18.30.

Dixit

Vie des entreprises

Territoires

Projecteur

Décideurs

DIXIT

Jean-Marc Eyssautier

Président de la Commission des entreprises de l'Ordre des experts-comptables Pacac et du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables

"La transparence se heurte au besoin de diminuer les charges"

Dans les prochains jours, l'Autorité française des normes comptables (ANC) donnera son avis sur la nouvelle norme IFRS PME présentée par l'International Accounting Standard Boards, après plusieurs années de discussion. Alors que les organisations patronales continuent à craindre une mise en application brutale, Jean-Marc Eyssautier, dirigeant du cabinet marseillais du même nom, décrypte les enjeux principaux.

La norme IFRS PME arrive... Pourquoi les PME la craignent-elles ?

Je ne pense pas qu'ils la craignent en tant que telle. Pour eux, cette norme pose surtout problème par les coûts qu'elle engendre. En termes de formation, ainsi qu'en terme de moyen humain supplémentaire liée à cette nouvelle charge de travail. Mais également en termes de logiciels qu'il faudra changer, et éventuellement en terme d'adaptation des systèmes d'information. Enfin, la mise en place de cette norme va entraîner de profonds changements culturels pour certains responsables comptables, habitués à une pratique où comptabilité et fiscalité sont imbriquées, ce qui ne sera plus le cas. En face, les dirigeants de PME ne voient pas de gain réel. L'argument de l'internationalisation, qui vaut évidemment pour les grands groupes, concerne moins les PME, surtout dans la période économique actuelle. La recherche de transparence financière, qui conduit à la mise en place de l'IFRS PME, se heurte au besoin de diminuer les charges qui pèsent sur les entreprises.

Quel devrait être son champ d'application ?

A priori, seule une partie des entreprises seront concernées : les PME de plus de 50 salariés, avec des contraintes de chiffre d'affaires minimum. Mais beaucoup de détails restent à régler, d'où la nécessité de trouver le bon réglage dans le temps. Normalement, si la norme passe, elle sera obligatoire et non facultative ou optionnelle. L'application ne sera sans doute pas souple, mais le caractère obligatoire devrait être différé d'un à deux ans, pour laisser une période de transition et d'adaptation.

Quels sont, selon vous, les problèmes réels qui vont se poser ?

Le principal problème, bien connu, est celui de l'évaluation, les normes IFRS reposant sur le principe de la juste valeur alors que le plan comptable

français repose sur la notion de coût historique, bien plus simple à calculer. Comment évaluer la juste valeur d'une marque, d'un emplacement, d'un savoir-faire ? Le flou règne. Tout dépendra au final du degré de fiabilité que l'on demandera. Par ailleurs, jusqu'à présent, la façon de tenir les comptes était dictée par le droit fiscal. Avec les normes IFRS, les deux seront séparés. La notion d'impôt différé, à la différence de la notion appliquée actuellement d'impôt exigible, va impliquer d'avoir deux compteurs parallèles afin de comptabiliser les charges d'impôts ou les avoirs fiscaux futurs.

"Le principal problème, bien connu, est celui de l'évaluation, les normes IFRS reposent sur le principe de la juste valeur, alors que le plan comptable français, s'appuie sur la notion de coût historique... Comment évaluer la juste valeur d'une marque, d'un emplacement, d'un savoir-faire ? Le flou règne."

Les experts-comptables sont en première ligne. Le changement n'est-il pas favorable à votre profession ?

Les experts-comptables ont l'habitude de s'adapter. Cette nouvelle norme va alourdir notre charge de travail mais d'autres, par exemple dans le domaine social, pourraient l'alléger. L'innovation technologique a également aidé notre activité. Ce qu'il faut comprendre c'est que cette norme IFRS PME n'est pas complexe pour un technicien, même si elle donne l'impression de l'être à ceux qui ne le sont pas. Elle est en route, nous ne pouvons pas nous y opposer. Le seul sujet qui pourrait inquiéter la profession des experts-comptables tient au degré de responsabilité. Je disais plus tôt que l'application de certains principes, notamment celui de la juste valeur, sera difficile, et que tout dépendra du degré de fiabilité demandé. La question est, du coup : quel sera le degré de responsabilité de l'expert-comptable, s'il y a un problème juridique, un litige avec un créancier ou un acquéreur ? Que pourra-t-on lui reprocher en terme d'évaluation et jusqu'où pourra-t-on le mettre en cause si ce créancier ou ce repreneur en viennent à attaquer la fiabilité des comptes ?

Propos recueillis par Frédéric Maury

AGENDA ÉCONOMIQUE

Mardi 16 mars

● 18h30-20h30 : conférence sur le thème "Dématiser, mutualiser, externaliser : les leviers d'optimisation de la fonction finance. Etat de l'art et retours d'expériences" organisée par Itesoft, Deloitte et la DFCG, en partenariat avec La Tribune et Canon. Témoignages utilisateurs de Catherine Drevet et Donia Galais, chefs comptables de Go Sport. Lieu : Sofitel Vieux-Port - Marseille. Rens. www.dfcg.com

Du 16 au 18 mars

● 9h-18h30 : 4^e salon Préventica Méditerranée. Salon pour la maîtrise des risques et la qualité de vie au travail. Lieu de rencontres et d'échanges, le salon offre aux professionnels des solutions concrètes dédiées à chaque secteur d'activité. Lieu : Parc Chanot Hall 3 Marseille. Rens. www.preventica.com

Les 17 et 18 mars

● 4^e Forum Média 2010 organisé par Euromed management sur le thème "Jeux, fictions interactives et média global". Ateliers et conférences avec de grands acteurs des médias. Le forum s'intéressera à la globalisation des médias et à la question des jeux en tant que média (jeux numériques pour l'essentiel) et en tant qu'œuvres. Rens. www.euromed-marseille.com

Les 18 et 19 mars

● 5^e édition des Trophées RSE de la région Paca, forum des acteurs de la responsabilité sociale des entreprises, pour donner la parole aux entreprises, associations et institutions qui veulent transmettre leurs savoir-faire, et faire savoir leurs réussites dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Remise des prix le 18 mars. Lieu : Palais des Congrès Parc Chanot - Marseille. Rens. www.rsepaca.com

Plus d'infos tous les jours dans l'agenda économique de la e-lettre de Sud Infos

Bouches-du-Rhône Organismes consulaires

MARSEILLE. La CCI Marseille Provence et les experts-comptables pérennisent leur collaboration

L'Ordre des experts-comptables Paca-Corse et la CCI Marseille Provence signeront une convention de partenariat ce vendredi au Parc Chanot, à l'occasion du forum Génération entreprendre, dédié à la création et à la reprise d'entreprise. Concrétisation d'une collaboration effective entre les deux signataires, en termes d'accompagnement des entreprises du territoire Marseille-Provence, cette convention porte sur l'essor économique des entreprises, l'implication à leurs côtés dans le développement durable ainsi que sur le développement de la filière professionnelle de l'expertise comptable.

E-lettre Sud Infos | Publié le 10-03-2010

L'HEBDO SIGNATURE D UN PARTENARIAT ENTRE LA CCI MARSEILLE PROVENCE ET L ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES PACA CORSE

L'Ordre des Experts-Comptables PACA Corse et la CCI Marseille Provence travaillent ensemble sur les axes de la Création et de la Reprise-Transmission. Les partenaires ont jugé nécessaire de pérenniser cette collaboration à travers la signature d'une convention de partenariat. Cette convention porte sur le développement économique des entreprises tout au long de leur cycle de vie, sur l'implication aux côtés des entreprises sur le Développement Durable, ainsi que sur le développement de la filière professionnelle de l'Expertise Comptable. Elle vient concrétiser une collaboration effective en termes d'accompagnement des entreprises du territoire Marseille Provence.

L'expert-comptable Tiers de confiance de la médiation

De la médiation du crédit au développement durable, en passant par le statut d'auto-entrepreneur, les experts-comptables s'affirment de plus en plus comme partenaires des Pouvoirs Publics.

«Jusqu'à présent, nous subissions les textes», constate Jean-Marc Eyssautier, président national de la Commission nationale «Entreprises» et des tiers de confiance de l'ordre des experts-comptables.

«Depuis que nous avons lancé un «kit» (clé USB) auto-entrepreneur pour expliquer ce nouveau statut, les Pouvoirs Publics et plus particulièrement Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation, veulent renfor-

cer leur partenariat avec notre ordre». C'est dans ce contexte que ce dernier a rejoint, en juin dernier, le réseau des tiers de confiance de la médiation du crédit. Constitué de professionnels dans chaque département, ce réseau intervient en amont du processus de médiation pour orienter dans leurs démarches les entreprises confrontées à des difficultés de financement et les accompagner bénévolement dans la mise en œuvre des solutions identifiées en médiation. Sur les 1 900 experts-comptables inscrits à l'ordre en Paca et Corse, 30 d'entre eux ont endossé cette mission, avec l'engagement de répondre aux entreprises concernées dans un délai de 48 heures.

«Dans la région en décembre 2009, on comptabilisait 1661 dépôts de dossiers. Dans les Bouches-du-Rhône 481 demandes avaient été instruites dont 62 % réglées positivement», constate Jean-Jacques de Ronchi, président du conseil régional de

l'ordre des experts-comptables. D'autres missions de «service public» vont être confiées à la profession en 2010. «En premier lieu le ministère des Finances a fait appel à nous pour concevoir un «serious game» sur l'auto-entrepreneuriat. Nous allons aussi sortir un kit sur l'embauche du premier salarié. Nous réfléchissons par ailleurs à une nouvelle annexe aux bilans comptables qui intégrerait l'incidence de la crise sur les entreprises. Nous devrions aussi intervenir comme «facilitateur» pour les services fiscaux dans le domaine des activités de services à la personne (aides aux déclarations). Enfin nous allons entamer une série de réunions avec les entreprises pour les informer des nouvelles obligations et des provisions à envisager pour se mettre en conformité avec les nouvelles lois sur l'environnement».

■ Sylvie MARTIN

ZOOM SUR



L'aide au développement des entreprises. L'Ordre des experts-comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence viennent de signer une convention de partenariat, visant à dynamiser l'aide à la création et au développement des entreprises de la région, en présence de Jean-Jacques De Ronchi, président de l'Ordre des experts comptables et de René Ancelin, vice-président de la CCI Marseille Provence. /PHOTO DR

UPE13

Cette année, "Entreprise 13 à Cœur" s'installe à La Ciotat. Ces rencontres entre jeunes et entrepreneurs se dérouleront le 25 mars, au lycée de la Méditerranée. Ce lycée propose à la fois un enseignement général et un enseignement technique, sur les métiers de bouche.

L'Ordre des experts-comptables PACAC et la CCIMP signent une convention...

/ partenariat



photo Georges Majeur ©

Jean-Jacques De Ronchi, président du Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et René Ancelin, vice-président de la CCI Marseille Provence, ont

signé le 12 mars au Salon Génération Entreprendre une convention de partenariat visant à dynamiser l'aide à la création et au développement des entreprises de la région, et

officialisant les missions communes que les deux structures mènent quotidiennement auprès des chefs d'entreprise. Avec ce partenariat, elles souhaitent partager tant leurs expériences que leurs compétences.

L'Ordre s'engage à :

- Accompagner les entreprises sur les volets création, reprise et transmission par : l'information et la promotion de la création, la reprise, la transmission et l'accompagnement des porteurs de projet et des cédants, la mise en réseau des nouveaux chefs d'entreprise, des cédants et des repreneurs, le conseil et l'assistance aux financements de la création et de la reprise, l'évaluation de l'entreprise,

la gestion patrimoniale, la coproduction de notes de conjoncture.

- Favoriser le développement des PME en intégrant le développement durable par :

- l'intervention de l'Ordre dans les Rendez-Vous CCIMP du Développement durable et la proposition de thèmes complémentaires

- Coproduire des notes de conjoncture : 4 notes de conjoncture seront coproduites sur la base d'indicateurs économiques traduisant le dynamisme des entreprises et du territoire des Bouches-du-Rhône

- Créer des passerelles entre la formation initiale en alternance et l'OEI.

... Convention aussi avec le CPEM



photo of ©

De gauche à droite, au premier plan : Christian Buffet, Jean-Jacques de Ronchi et Jean-Marc Eyssautier ; au second plan : Isabelle Mauries et Corinne Courbon, expert-comptable en charge des relations avec le CPEM

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES PACA-CORSE ET LE CENTRE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI PAR LA MICROENTREPRISE (CPEM) ONT SIGNÉ UNE CONVENTION AFIN DE RENFORCER LEUR PARTENARIAT. OBJECTIF : AMÉLIORER ENCORE DAVANTAGE L'ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE.

« Cette convention vient consolider un partenariat qui existait depuis 1994 », explique en préambule Christian Buffet, président du CPEM. Le but de la structure : accompagner les candidats à la reprise ou la création de TPE sur le territoire de MPM. Elle dispose pour cela d'un outil phare : un prêt personnel sans garantie ni intérêt pouvant aller jusqu'à 15 000 euros et permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter le crédit bancaire. Dans ce processus de création ou de reprise, l'intervention des experts-comptables s'avère indispensable, que ce soit pour juger de la viabilité d'un projet ou bien, sur un plus long terme, pour conseiller et accompagner au mieux les jeunes créateurs. « La nouveauté, avec cette convention, c'est la mise en place, un vendredi matin sur deux, d'une permanence des experts-comptables au siège du CPEM (situé aux Docks,

NDLR) qui permettra de répondre aux questions spécifiques de chaque porteur de projet », explique Isabelle Mauries, directrice du CPEM. Si cette permanence est effectuée bénévolement par les experts-comptables, c'est aussi l'occasion, pour les plus jeunes d'entre eux, de se constituer une clientèle. Quant aux porteurs de projet « l'expertise apportée leur permet de sécuriser au maximum l'évolution de leur société », analyse Jean-Marc Eyssautier, président de la commission des Entreprises et des tiers de confiance du Conseil supérieur et du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables. Avec, au final, un taux de défaillance moins important que la moyenne, puisque 75 % des entreprises soutenues par le CPEM sont encore en activité deux ans après.

Marie-Agnès Lubat

